



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N°	Objet	Date
DS-2026-057	EFFECTIFS ET REPARTITION FEMMES-HOMMES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA CONSTITUTION DES LISTES DE CANDIDATS Elections professionnelles du 10 décembre 2026	28/04/2026

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

Vu l'article L211-4 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles R. 251-32 et R.252-35 Code Général de la Fonction Publique

Vu la délibération du 23 avril 2026 instituant un comité social territorial

ARRETE

ARTICLE 1 : Les effectifs et la répartition femmes-hommes à prendre compte au 1er janvier 2026 pour la constitution des listes de candidats au différentes instances sont arrêtés comme suit :

Commissions Administratives Paritaires (CAP) :

Catégorie	Nombre agents			Répartition %	
	Femmes	Hommes	Total général	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	1 148	417	1 565	73,35 %	26,65 %
Catégorie B	1 769	670	2 439	72,53 %	27,47 %
Catégorie C	6 696	3 498	10 194	65,69 %	34,31 %

Commission Consultative Paritaire (CCP) :

Contractuels	Nombre agents			Répartition %	
	Femmes	Hommes	Total général	% Femmes	% Hommes
Total général	5 050	2 107	7 157	70,56 %	29,44 %

Comité Social Territorial :

Statut	Nombre agents			Répartition % (*)	
	Femmes	Hommes	Total général	% femmes	% hommes
Total général	4 109	1 611	5 720	71,84 %	28,16 %

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Saint Martin d'Hères, le 28 avril 2026

Le Président,
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

493, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr